

Arrêté n° 925 CM du 9 juin 2022 portant nomination de Mme Louissette Reid en qualité de receveur-conservateur des hypothèques par intérim

(NOR : DAF22201553AC -1)

Paru in extenso au journal officiel n°57 NS du 10/06/2022 à la page 4075 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 10/06/2022

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du foncier, en charge du domaine et de la recherche,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française de la Polynésie française et de ses établissements publics ;
Vu la délibération n° 97-87 AT du 29 mai 1997 modifiée portant création de la direction des affaires foncières ;
Vu l'arrêté n° 2532 CM du 18 décembre 2020 portant organisation de la direction des affaires foncières ;
Vu l'arrêté n° 185 CM du 4 février 1998 modifié relatif à la recette de la direction des affaires foncières ;
Vu la lettre n° 289-2021 du 28 décembre 2021 du payeur de la Polynésie française à M. le Président de la Polynésie française sur la situation comptable de la recette-conservation des hypothèques ;
Vu la lettre du 25 mai 2022 portant agrément du payeur de la Polynésie française ;
Considérant le fait que le receveur conservateur des hypothèques est installé par la directrice des affaires foncières auquel il est administrativement et hiérarchiquement rattaché ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 8 juin 2022,

Arrête :

Article 1er

Mme Louissette Reid est nommée en qualité de receveur-conservateur des hypothèques par intérim à compter du 10 juin 2022 pour une durée de six mois, soit jusqu'au 9 décembre 2022.

Art. 2

Mme Louissette Reid est dispensée de constituer un cautionnement.

Art. 3

Mme Louissette Reid sera installée le 10 juin 2022, il sera procédé à l'établissement d'un procès-verbal contradictoire qui constate les conditions de la remise du service comptable.

Art. 4

Le ministre de l'agriculture, du foncier, en charge du domaine et de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 juin 2022.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre de l'agriculture,
du foncier,
Tearii Te Moana ALPHA.